

Saint Santin Cantalès

Bulletin Municipal n°3 - Octobre 2016



**MAIRIE – Le bourg – 15150 SAINT SANTIN CANTALES tél 04 71 62 91 04 -
mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr**

Permanences secrétariat : Lundi – Jeudi et vendredi : de 8 H à 12 H

Madame, Monsieur,

Avant de vous décrire nos réalisations et projets, il est nécessaire de notre part, de vous informer sur le dessin qui illustre la première page de notre bulletin Municipal. Celui-ci est l'œuvre du Docteur Pierre COUDERC réalisé depuis le balcon de Monsieur Joseph LAPIÉ, on peut admirer la finesse des détails, (les toilettes ont été volontairement oubliées). Nous remercions très sincèrement Monsieur Pierre COUDERC de nous permettre d'utiliser son dessin.

Effectifs scolaires : trois enfants ont rejoint le collège de LAROQUEBROU et trois petits sont rentrés en maternelle, ce qui stabilise les effectifs à 34 élèves.

C.C.A.S : dans le bulletin n°2 nous avons fait la présentation des associations de la commune, nous avons oublié un poste très important : le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) composé de quatre personnes nommées par arrêté Municipal qui sont : Mmes CLERMONT Odette, DUNION Jeanine, BAYLE Françoise et Mr DULAC Jean-Michel et de quatre élus. Le C.C.A.S est une institution locale, il développe des missions, visant à assister et soutenir les familles en difficulté, les personnes handicapées, les personnes âgées. Dans le cadre de l'aide facultative, il s'occupe de services, tels que les secours d'urgence, les colis de Noël, etc... Merci à eux.

Visite Pastorale : Le 27 mai 2016, nous avons accueilli l'évêque de SAINT-FLOUR, Monseigneur GRUA, une quarantaine de personnes l'attendait sur le parvis. A l'intérieur, après un moment de recueillement, la présentation de l'église fut faite, par Monsieur le Docteur Pierre COUDERC. Ce fut un grand moment, il nous offrit toutes ses connaissances et sa passion pour notre église SAINT-ANNE, les personnes présentes ne s'y trompèrent pas, la fin de son exposé fut salué par des applaudissements bien mérités.

La municipalité, voudrait remercier, Mmes DUNION Jeanine et CLERMONT Marinette, pour avoir préparé une église impeccable et Mmes BAYLE (Mère et fille) pour le fleurissement. Merci à vous quatre.

Défibrateur: Le samedi 04 juin 2016, une formation pour l'utilisation du défibrillateur, dispensé par deux moniteurs diplômés, a eu lieu dans la salle polyvalente, 14 personnes y ont participé.

NOS DERNIERES REALISATIONS

Achats :

D'une nouvelle gazinière pour la cantine.
D'un grand frigo pour la salle polyvalente.

Travaux :

Création de parterres de chaque côté du monument aux morts face à la mairie.

A l'auberge : Début juin, réalisation de la terrasse de 25 m2.

Salle polyvalente : le plancher de la salle polyvalente a été poncé et vitrifié.

WC public : Réfection des WC public du monument (changement des urinoirs, réalisation d'un crépi extérieur et de peinture à l'intérieur).

Aux écoles : réfection du sol des deux couloirs (maternelle et primaire).

A la cantine : réfection du sol de la salle de restaurant et du couloir.

Cuisine de la cantine : Pose d'un carrelage et nouvelle peinture alimentaire dans la cuisine.

Logement de la Poste : Suite au départ du locataire, réfection des sols (couloir, salle à manger et salon).

Diffuseurs de chlore : Le 16 août 2016, fut posé un diffuseur de chlore au château d'eau de PRUNS et le 29 septembre 2016 au château d'eau de SAINT-RAMES les abonnés de ces secteurs n'ont subi aucune coupure d'eau, lors de ces installations.

LES PROJETS

Réfection de la toiture de l'église : Mr ROUGÉ, architecte, est chargé de la maîtrise d'œuvre (dossier de consultation aux entreprises, dossier de permis de construire, suivi des travaux ...) Les travaux devraient débuter au printemps pour une durée de six mois. Les demandes de subventions ont été faites. D.E.T.R (Dotation d'Équipement des territoires ruraux) ; Cantal Solidaire, (ancien fond d'équipement des communes) et réserve parlementaire.

Elargissement du chemin de Pruns :

Suite à une proposition d'un habitant du village, une autre solution moins onéreuse et qui demande moins d'autorisations de propriétaires, peut être envisagée. Le reste est sans changement.

Délibérations du Conseil Municipal du 15 avril 2016

–Approbation des budgets primitifs 2016 : Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs et comptes de gestion, a repris les résultats et a approuvé les propositions de budgets primitifs 2016 présentées par Monsieur le Maire.

Budget Principal :

-Section de fonctionnement : 778 347.17 €

-Section d'investissement : 797 895.49 €

L'excédent de fonctionnement cumulé pour l'année 2015 est de 363 598.17 €. En investissement, l'excédent cumulé est de 384 449. 58 €.

Pour l'année 2016 considérant ces reports, il est prévu un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement de 470 000 € soit un budget d'investissement équilibré à 797 895 € qui se décompose comme suit :

DEPENSES	VOTE 2016
Remboursement du capital d'emprunt	9 200,00 €
Remboursement caution (départ logement communal)	2 000,00 €
Travaux réalisés par la Communauté de Communes Entre 2 Lacs	60 000,00 €
EGLISE : Restauration de la toiture	200 000,00 €
Aménagement de voirie et abords déviation	8 000,00 €
Station d'Épuration	50 000,00 €
Cimetière (dépollution des concessions reprises par la commune)	6 000,00 €
RESEAU EAU (pose de pompes doseuses chlore sur les deux réseaux)	8 500,00 €
Travaux de rénovation logement Rdc ancien Presbytère	13 000,00 €
Auberge : réalisation d'une terrasse	2 600,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC (lampes mercure, lespinat et prises guirlandes)	10 000,00 €
Achat illumination de Noël	4 000,00 €
Remplacement des chaudières gaz (provision)	15 000,00 €
Acquisition tables, armoires, chaises pour cantine, école, salle polyvalente	3 000,00 €
Acquisition d'une remorque pour véhicule communal	1 500,00 €
Logiciel MAIRIE	1 700,00 €
Opération Cœur de village	403 395,49 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	797 895,49 €
RECETTES	VOTE 2016
Solde d'exécution n-1	284 449,58 €
Amortissement Réseau EAU	11 961,91 €
Caution (entrée nouveaux locataires)	2 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	470 000,00 €
Fonds de Compensation TVA sur investissement n-2	14 000,00 €
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne pour pompes doseuses chlore	3 540,00 €
Subvention Fonds Cantal Solidaire (Conseil Départemental) pour travaux logement presbytère	3 386,00 €
Subvention FEC (Fonds d'Équipement des Communes) pour création épicerie dans auberge)	2 517,00 €
Subvention FEC (réalisation d'un columbarium)	2 528,00 €
Subvention FEC (Solde logement locatif et local)	1 033,00 €
Réserve parlementaire (Sénateur MEZARD) pour création épicerie	2 480,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	797 895,49 €

BUDGETS ANNEXES

Auberge de pays :

Section de fonctionnement :	53 111.15€
- Section d'investissement :	393 106.82€

Les principales écritures sont le revenu des loyers (450 € par mois) et le remboursement de l'emprunt pour 17 256 €.

Epicerie :

-Section de fonctionnement :	7000.00€
- Section d'investissement :	32 726.05€

La dernière écriture de ce budget est la vente de ce bâtiment pour la somme de 7 000 €.

-Lotissement :

-Section de fonctionnement :	1 405.75€
-Section d'investissement :	1 405.75€

Pour ces deux derniers budgets annexes, les soldes en excédent seront réaffectés dans le budget principal en 2017.

Attribution d'un terrain à bâtir au bourg :

Considérant les demandes d'acquisition concernant les deux lots de terrain à bâtir au bourg, après examen, le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, l'attribution des parcelles cadastrées AB 289 et AB 286 d'une superficie totale de 798 m² à Madame BAC Pauline.

Le deuxième terrain est toujours disponible à la vente, le projet évoqué dans une des candidatures paraissant inadaptée, considérant les contextes économiques et géographiques actuels.

Délibérations du Conseil Municipal Du 19 juillet 2016

Objet : Présentation du projet de périmètre du schéma départemental de coopération intercommunale du Cantal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Cantal qui prévoit la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) existants. En application de la loi NOTRe et conformément au schéma, chaque Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de périmètre de fusion et qui regroupent les communautés de communes de : Cère et Rance - Pays de Maurs – pays de Montsalvy et Entre 2 Lacs, constituée de 51 communes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : émis un avis favorable à la fusion des 4 communautés de communes ci-dessus citées.

Personnel Communal, renouvellement des contrats non titulaires.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les deux contrats à durée déterminée liés à l'organisation scolaire se terminent au 31 août 2016 pour un et 14 septembre 2016 pour l'autre.

Considérant que ces contrats à durée déterminée concernent des emplois dont la pérennité est liée à une décision extérieure, Mr le Maire indique qu'il est possible de le renouveler pour un (celui pour une durée d'un an) celui de trois ans ne peut avoir lieu que par contrat à durée indéterminée considérant que ce même contrat a déjà été renouvelé.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le renouvellement des deux contrats. Charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale et à signer les contrats de travail à intervenir.

Restauration de la couverture de l'église : Désignation du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre pour l'opération.

Après consultation, Mr le Maire propose de retenir comme maître d'œuvre :
Monsieur ROUGÉ de LAROQUEBROU

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir la candidature de Monsieur Daniel ROUGE en qualité de Maître d'œuvre.

Confirme la commune de SAINT-SANTIN-CANTALES en qualité de maître d'ouvrage.

Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer le marché d'études correspondant à ces travaux.

Donne pouvoir à Mr le MAIRE de prendre toutes les dispositions pour mener à terme la réalisation de ce projet.

Demande de subventions, pour la réfection de l'église :

Considérant que le coût estimatif de ces travaux s'élève à : 178 106 HT. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'inscription de cet investissement en 2016, avec une prévision de financement comme suit :

Subvention D.E.T.R :	65 360 €	
Fonds Cantal Solidaire :	30 000 €	attribution confirmée
Réserve parlementaire :	16 340 €	
Autofinancement et emprunt :	66 406 €	

Contrat fourniture de GAZ et contrat d'entretien des CHAUDIERES GAZ

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal que les contrats de fourniture de GAZ pour les bâtiments communaux et les bâtiments locatifs arrivent à échéance, les contrats d'entretien des chaudières sont à échéance annuelle.

Pour la fourniture de gaz, une consultation a été faite auprès d'ANTARGAZ (fournisseur actuel) et BUTAGAZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mr le Maire à engager la négociation avec les fournisseurs de GAZ et prestataires des contrats d'entretien et à retenir les propositions les plus économiquement avantageuses.

Résultat de la consultation auprès des deux fournisseurs de GAZ :

Actuellement nous payons le GAZ chez ANTARGAZ à 1 250 € la tonne HT, celui-ci nous fit une proposition à 1 100 € la tonne HT.

Le fournisseur BUTAGAZ, fut reçu en Mairie début août, après discussions, il nous proposa la tonne de GAZ à 727 € HT (prix collectivité), en plus il nous offre un avoir de 2 000 € à valoir sur la première livraison (cuve de la Mairie).

Le contrat avec BUTAGAZ fut signé en Mairie le jeudi 1^{er} septembre 2016 pour cinq ans. Le changement des citernes de gaz aura lieu, pendant les vacances scolaire, entre le 19 octobre et le 03 novembre 2016.

ATTENTION : Pour pouvoir bénéficier de ce tarif les locataires devront être à jour de paiement avec l'ancien fournisseur.

Contrat d'entretien des CHAUDIERES GAZ :

La négociation est pratiquement bouclée, reste à définir le temps d'intervention maximal pour le dépannage de la chaudière (Mairie + écoles).

Adhésion à l'application TIPI (Titre Payable par Internet) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place d'un nouveau système de paiement, le TIPI (Titre Payable par Internet).

Ce système de paiement pourrait être intéressant pour les facturations de loyers et services périscolaires et autres recettes pour la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Percepteur.

Délibérations Du Conseil Municipal du mardi 13 septembre 2016

Demande d'acquisition de terrain.

Mr David COSTE ET Mme Ophélie MAURY ont déposé une demande d'autorisation de travaux pour la réhabilitation de la grange située à Pruns en maison d'habitation. L'accès à ce bâtiment se fait par la parcelle H249 qui est un bien sectionnaire du village.

Mr le Maire fait part au conseil Municipal, du courrier qu'il a reçu de Monsieur David COSTE et de Madame Ophélie MAURY, concernant leur désir d'acquérir une partie de la parcelle n° H 249 (pour l'accès et par mesure de sécurité pour les enfants).

Les habitants concernés, seront avisés individuellement par courrier (contre une signature), pour répondre à une convocation, fixée par la préfecture, en tant qu'électeurs, afin de voter pour ou contre, la réalisation de ce projet.

Développement du Wifi dans le département du Cantal :

Le programme Cyber Cantal Wifi est mené par le Conseil Départemental, il consistera à accompagner les collectivités locales qui le souhaitent dans la mise en place d'équipements Wifi publics. L'objectif est de favoriser l'accès de la population de passage à des points d'entrée internet : Auberge, point poste, chalets...

En aucun cas, il ne pourra s'agir d'offrir une connexion internet permanente à des habitants pour leur usage privé.

La commune de SAINT-SANTIN-CANTALES étant éligible à la subvention du Conseil Départemental, sur la base d'un taux de 70% de la dépense HT dont l'estimation s'élève à 2 508 E TTC.

De plus lorsque la borne Wifi est installée dans un point contact de la poste ce qui est le cas pour notre commune, (la borne sera installée à l'Auberge), nous pourrons bénéficier d'une dotation forfaitaire de 800 € du fonds départemental de péréquation postale.

Cet équipement ne coutera pas un centime d'euro à la commune. C'est pourquoi, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire favorablement à cet appel à projets.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental.

Délibérations Du Conseil Municipal du Mardi 11 octobre 2016

Fusion des 4 communautés de communes :

Avis sur le choix du siège de la future communauté : le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la commune de SAINT MAMET pour le siège de la future intercommunalité.

Avis sur le nombre de vice-présidents : le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le nombre de 12 vice-présidents dont le président.

Demande d'acquisition de terrain à Pruns (Fixation du prix de vente) bien sectionnaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le prix à 0.10 € le m² sachant que la superficie exacte sera définie par un bornage qui déterminera également l'accès à la parcelle riveraine. Tous les frais afférents à cette vente seront pris en charge par les acquéreurs.

ATTENTION : Suite à plusieurs dégradations sur certaines installations de la commune et certaines incivilités, trois plaintes ont été déposées et sont en cours d'instruction.

C'est pourquoi, pour tout nouveau délit, (même minime) une plainte sera déposée par le Maire.

Il faut savoir que lorsque l'auteur des faits n'est pas identifié, les réparations sont payées par les contribuables de notre commune.

ÉTAT CIVIL :

Naissances :

Le 19 mars 2016, de Jules au foyer d'Odile RIVIERE et de Jean-François BORIE, domiciliés à SIALES.

Le 15 octobre 2016, de Maëlle au foyer de Séverine et Laurent NUREAU, domiciliés au bourg.

Mariage :

Le 18 juin 2016, d'Estelle DEMAISON et de Pascal ANDRUSEVIZ, domiciliés à la FOURNE.

Décès :

Le 29 septembre 2016 de Jeanne BARRIERE – Le SIALES

INFORMATIONS GENERALES :

Pour un problème sur le réseau d'eau :

Merci d'appeler Jean-Pierre FOUNIER au : 06.32.88.21.03

Vous constatez un point d'éclairage public défectueux : merci de le signaler à la mairie.

Demande de CNI : Carte Nationale d'Identité :

Première demande :

Pour personne majeure : 2 Photos d'identité conforme aux normes, 1 Justificatif de domicile (facture, quittance ...) et un extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance). Durée de validité : 15 ans.

Pour mineur : Copie des cartes d'identité des parents en plus. Durée de validité : 10 ans.

Renouvellement : Document ci-dessus + ancienne CNI.

Recensement militaire : les jeunes ayant 16 ans révolus doivent se rendre en mairie pour être recensé. La journée d'appel se fait dans la 17^e année.

Inscription sur la liste électorale : Dernier délai : 31 Décembre 2016. Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif (facture avis d'imposition revenu, foncier ou taxe d'habitation).

Numéros Utiles :

MAIRIE :		04.71.62.91.04
ESPALIEU Alain	Maire	06.89.98.31.32
NOYGUES David	1 ^{er} Adjoint	06.30.91.94.49
NUREAU Séverine	2 ^{eme} Adjoint	06.75.31.44.38
IBANES Antoinette	3 ^{eme} Adjoint	06.68.86.19.49

L'ensemble du Conseil Municipal remercie très sincèrement, Madame JUILLARD Chantal, notre Secrétaire de Mairie pour la mise en page et les tirages des bulletins Municipaux.

L'Equipe Municipale